

[REDACTED]

Bonjour,

Par courrier daté du 21/05/2024, vous avez sollicité l'avis de la DGAC concernant la modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Verrières-Le-Buisson (91).

Après examen des éléments transmis, il apparaît que certaines actualisations sont à apporter à la partie ANNEXES : SUP et listes ANNEXES

En effet, la commune est affectée par les servitudes d'utilité publique aéronautiques suivantes :

- SUP T5 relatives aux plans de servitudes aéronautiques (PSA) de Paris Orly et de Villacoublay-Vélizy ainsi que la SUP T4 (balisage) qui en découle (cf fiches descriptives jointes et fichiers kmz)
- PT2 Paris Sud Palaiseau (cf fiche descriptive + fichier kmz)
- la servitude T7 doit être ajoutée à la liste des SUP ; l'intégralité du territoire communal qui est situé en dehors des SUP T5 (PSA Orly et PSA Villacoublay) est soumis à cette servitude portant sur les obstacles de grande hauteur. Vous trouverez, en pièce jointe, une fiche décrivant cette servitude que je vous invite à joindre en annexe du PLU.

D'autre part, vous indiquez la servitude PT1 Paris Sud Palaiseau or cette servitude n'affecte pas le territoire communal (cf fichier kmz joint)

Je reste à votre disposition pour tout renseignement.

Cordialement

[REDACTED]
Gestionnaire affaires domaniales / servitudes
Direction générale de l'aviation civile
Service national d'ingénierie aéroportuaire
[REDACTED]

SNIA Nord
Unité gestion domaniale
82 rue des Pyrénées
75970 PARIS CEDEX 20

